

L'UNIVERSITÉ SELON PARCOURSUP

CLARTÉ JUSTICE TRANSPARENCE

Parcoursup devait remplacer Admission post-bac et en résoudre les carences, notamment le tirage au sort (que bien sûr on ne cautionne pas) après les scandales de 2017. Les procédures s'annonçaient « claires, justes et transparentes ». On a été servis !

POUR LA CLARTÉ, ON REPASSERA : malgré les guides d'utilisation et les reportages dans les médias et sur le site de Parcoursup lui-même, de nombreux lycéens et leurs familles ont évoqué de lourdes difficultés dans l'utilisation de la plate-forme, jusqu'à ne pas trouver la formation qu'ils recherchaient.

La justice ? Comme avec APB, de nombreux étudiants sont restés de longs mois dans l'angoisse, attendant les différentes vagues de réponses, et 3 000 au moins restent encore aujourd'hui sans aucune proposition. La transparence sur les chiffres étant pour le moins aléatoire et plus que jamais dépendante des interprétations que l'on veut bien en faire, difficile d'être plus précis...

Quant à l'équité dans le recrutement, si on aurait pu saluer la fin théorique du tirage au sort, on peut s'interroger sur la justice et la transparence des critères, presque jamais rendus publics par les universités et que les responsables de formation peuvent, semble-t-il, fixer tout à fait librement. D'autant que,

finalement, dans certaines formations universitaires, les dossiers étant tellement nombreux et le départage humainement impossible à réaliser, les pratiques de tirage au sort ont continué. Tirage au sort qui avait fait tant de bruit l'an dernier... alors qu'il ne concernait que 2 400 bacheliers, soit 0,4 % du total des inscrits sur APB ! On voit donc que la réforme n'était pas faite pour assurer davantage de justice entre les bacheliers...

Outre Parcoursup, qui introduit une sélection à l'entrée à l'université, la loi Orientation et réussite des étudiants comprenait d'autres volets, dont notamment, la fin du régime spécifique de sécurité sociale des étudiants ! On peut aussi poser la question du « débat démocratique » en voyant l'agenda de sa mise en place : la loi n'a été promulguée que le 8 mars 2018, après avoir été adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat le 15 février. Les lycéens devaient s'inscrire et « saisir leurs vœux » entre le 22 janvier et le 13 mars. Et l'avant-projet n'a été pré-

senté à l'Assemblée nationale qu'en décembre 2017... Vous avez dit « baclé » ?! Cette précipitation dans le processus et l'urgence imposée aux enseignants pour remplir le logiciel laissaient donc peu de place au débat.

Les enseignants ont d'ailleurs, pour beaucoup, perçu la sélection déguisée, abusive et à la limite de la légalité *via* le logiciel Parcoursup : tout, sans aucune limite, semble pouvoir devenir un critère que l'on transformera en note chiffrée ! De nombreux départements, voire des facultés entières, se sont prononcés contre Parcoursup, refusant d'en remplir les critères puis, par la suite, de classer les candidats et de trier les candidatures. Par ailleurs, des sanctions pourraient avoir été prises contre les récalcitrants.

La seule amélioration notable semble être la suppression officielle du tirage au sort. Soit. Pour le reste, on garde les mêmes problèmes et on continue, en complexifiant encore le travail des équipes enseignantes. 70 % des lycéens devaient avoir obtenu une réponse avant les premières épreuves du bac le 22 mai, c'était la promesse du gouvernement. Aucun chiffre officiel n'a finalement été publié. Le logiciel a été suspendu pendant les épreuves du bac, puis les réponses ont continué en « phase principale » jusqu'au 26 juin (là encore, aucun chiffre...), date à laquelle a été ouverte la phase complémentaire, qui doit durer jusqu'au 21 septembre. Là encore, ça pose pas mal de questions : la plupart des universités étant

fermées du 15 juillet au 15 août et la majorité des formations commençant désormais sur un calendrier très proche du calendrier scolaire, à quoi rime cette date du 21 septembre ? Les derniers lycéens affectés le seront donc après le début des cours, dans certains cas même après la fin des inscriptions. De même, pendant l'été, les délais de réponse accordés aux lycéens étaient très courts : trois jours du 26 juin au 20 août, puis seulement un jour à partir du 21 août ! Sans réponse, la place est perdue. Vacances sereines en perspective ! Sans compter que cela impose de pouvoir consulter Internet plusieurs fois par jour.

Au-delà de toutes ces considérations qui peuvent paraître techniques pour ceux qui ne se sentent pas concernés, on se rend surtout compte de la médiocrité des politiques publiques et du choix de société qui est fait à travers Parcoursup. C'est là un plan politique global que l'on retrouve partout et où les jeunes sont en premier visés ! Précarité, logement, formation professionnelle, désocialisation, chômage... Toutes les réformes et lois actuelles sont faites pour nous orienter en fonction des besoins des patrons et des capitalistes.

**Pour renverser la balance,
il faut agir collectivement,
être acteurs et non spectateurs.
Alors rejoins-nous,
rejoins les Jeunesses syndicalistes !**



Quelles solutions pour les « déçus » ?

- **Accepter une formation qui ne leur plaît pas** ou ne correspond pas à leur projet personnel ou professionnel. Désormais, les jeunes ne classent plus leurs vœux par ordre de préférence et ils ont donc eu une affectation qui figurait parmi leurs vœux sans qu'il s'agisse de leur souhait préférentiel. Il en est même parfois très loin : des langues à la place de Staps, mais le logiciel considère alors que c'est un lycéen qui a eu une proposition ! Combien d'entre eux vont abandonner durant la première année et se retrouver sans rien ?
- **Opter pour la même formation dans le privé** : hors de Parcoursup, mais à condition de payer, c'est le cas notamment de nombreux BTS et de formations de type licence dans le commerce. À condition de pouvoir consacrer au moins 5 000 euros par an en moyenne juste pour les frais d'inscription. Parcoursup se révèle donc un formidable accélérateur de la marchandisation de l'enseignement, dans le supérieur en particulier, mais pas seulement. Il suffit de regarder le nombre de boîtes qui proposent aux futurs bacheliers de rédiger CV et lettres de motivation à leur place pour la plate-forme.
- **Attendre un an et « améliorer son dossier »...** et croiser les doigts ! Depuis plus de vingt ans, le nombre de places créées dans le supérieur est inférieur au nombre de nouveaux bacheliers. Alors, APB ou Parcoursup, peu importe : on ne fera pas entrer du 42 dans du 36 !